



SNCF VOYAGEURS, FILIALES & HEXAFRET

HORS ADC

MESURES DE FIN DE CARRIÈRE & D'AMORÇAGE

LE BILAN DES NOTATIONS

Dans le cadre de l'accord sur les négociations annuelles obligatoires (NAO) 2025, l'UNSA a été à l'initiative pour l'obtention de mesures d'amorçage de fin de carrière. **Première application, premier bilan.**



TOUTES CES
MESURES S'APPLIQUENT
À L'ENSEMBLE DES FILIALES
SNCF VOYAGEURS ET
CHEZ HEXAFRET & TECHNIS

MESURES D'AMORÇAGE LES PRINCIPES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NIVEAUX DE FIN DE CARRIÈRE (NAO 2025)

#1

Attribution de 3 800 PR supplémentaires sur trois ans, réparties en 2 000 PR pour l'exercice de notations 2025 / 2026, 1 000 PR pour l'exercice de notations 2026 / 2027 et 800 PR pour l'exercice de notations 2027 / 2028 afin de permettre :

- **de favoriser** le déroulement de carrière en vue d'atteindre les niveaux de fin de carrière par l'attribution de PR hors compte (HC) sur les PR dites « *intermédiaires* » de la grille (ces PR viendront en sus de l'attribution des PR statutaires et s'intègrent donc pleinement dans l'exercice de notations) ;
- **d'amorcer** des niveaux de fin de carrière (l'attribution de ces PR hors compte n'impacte pas l'exercice classique de notations).

#2

Des mesures spécifiques seront appliquées sur trois exercices de notations consécutifs (2025, 2026, 2027) afin d'aboutir à l'attribution d'un volume global de 3 800 PR HC à respecter pour 2025-2027 :

- **certaines mesures** seront applicables sur les trois années ;
- **d'autres mesures** ont été définies uniquement pour l'exercice 2025 / 2026 et les règles complémentaires seront définies annuellement, sans report automatique d'une année sur l'autre ;
- **si le nombre de PR** attribuées en 2025 devait être supérieur ou inférieur aux 2 000 PR visées pour 2025, un ajustement serait à réaliser en 2026 ou 2027 afin de respecter la cible des 3 800 PR.



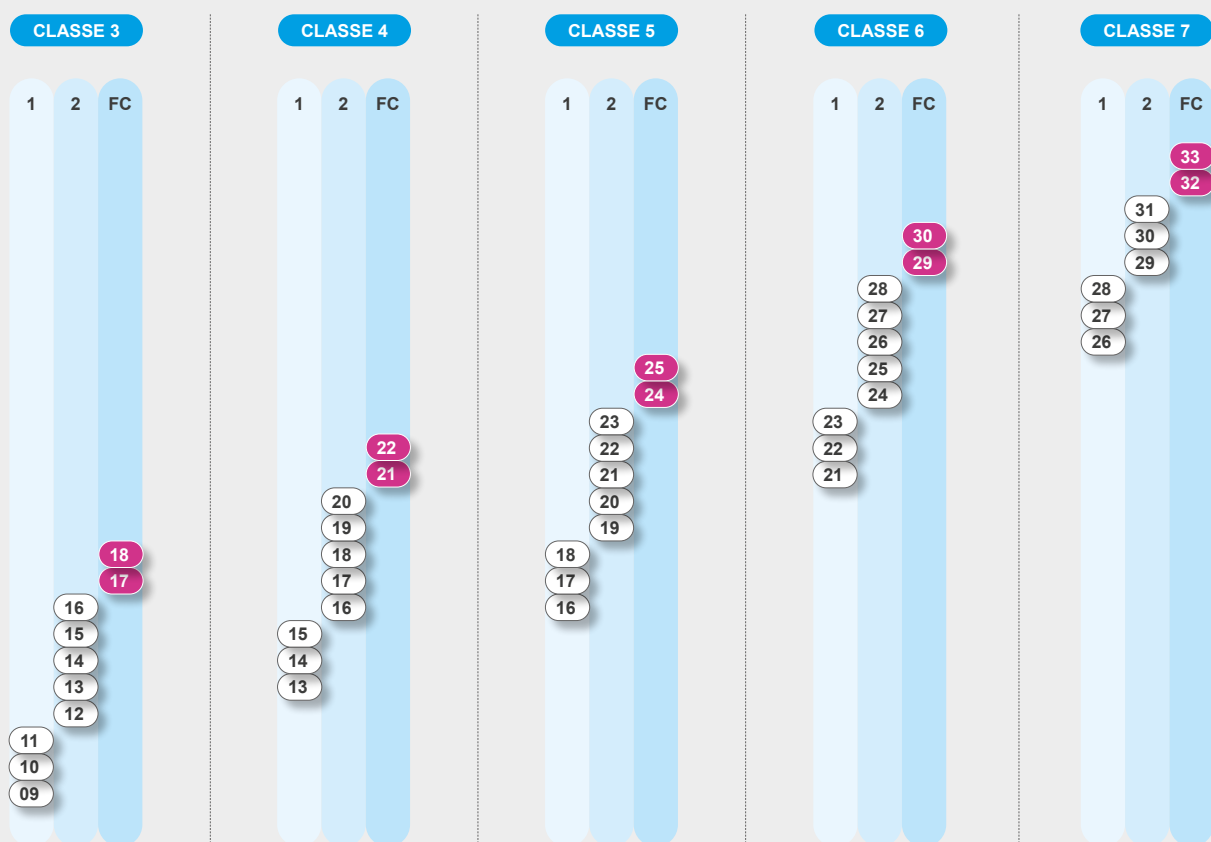
UNSA-FERROVIAIRE

EN BREF CE QU'IL FAUT RETENIR

Grâce à notre signature de l'accord salarial 2025, de nouvelles mesures sont mises en place afin d'atteindre les niveaux de fin de carrière (FC) ainsi que des mesures

d'amorçage pour les PR intermédiaires de la grille. Ces mesures d'amorçage sont applicables sur les trois exercices de notation de 2025 à 2027.

CLASSES DE 3 À 7 LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX NIVEAUX DE FIN DE CARRIÈRE



Ces niveaux sont accessibles et attribuables, sauf objection motivée du service (OMS), sous les trois conditions cumulées suivantes :

- **être âgé** d'au moins 50 ans ;
- **être positionné** sur la dernière PR du niveau 2 des classes 3 à 7 depuis au moins trois ans ;

- **ne pas avoir** de perspectives d'évolution de carrière à la classe supérieure.

À RETENIR

- **Le déroulement** sur le niveau de fin de carrière et au sein du niveau de FC ne relève pas du chapitre 6 du statut. Il est toutefois nécessaire de traiter

ces accès en articulation avec la commission de notations afin de prendre en compte la perspective d'évolution à la classe supérieure et les éventuelles OMS.

- **Depuis le 1^{er} janvier 2025**, les salariés classe 2 de la PR 05 et 06 ont basculé sur la PR 07.

FOCUS SUR... LES MESURES APPLICABLES

		Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
PR intermédiaires de la grille statutaire	PR concernées	PR 9 vers 10 PR 10 vers 11	PR 14 vers 15 PR 15 vers 16	PR 18 vers 19 PR 19 vers 20	PR 21 vers 22 PR 22 vers 23	PR 26 vers 27 PR 27 vers 28	NC
	Mesures classiques	Règles des notations (chapitre 6 du statut)					
	Mesures d'amorçage 2025 / 2027	Délai de séjour réduit à quatre ans					NC*
		Si salarié > ou = 53 ans, délai de séjour réduit à trois ans					20 % de PR supplémentaires

Accès au niveau FC	PR concernées		PR 16 vers 17	PR 20 vers 21	PR 23 vers 24 + accès direct PR 23 vers PR 25	PR 28 vers 29 + accès direct PR 28 vers PR 30	PR 31 vers 32 + accès direct PR 31 vers PR 33
	Mesures classiques	Pas de niveau FC	Si salarié > ou = 53 ans + délai de séjour sur la PR > ou = à trois ans, accès à la première PR du niveau FC				
	Mesures d'amorçage 2025 / 2027		Si salarié > ou = 58 ans, délai de séjour réduit à deux ans**		Si bénéficiaire du SR depuis trois ans ou plus, accès direct à la seconde PR du niveau FC		

Accès au niveau FC	PR concernées		PR 17 vers 18	PR 21 vers 22	PR 24 vers 25	PR 29 vers 30	PR 32 vers 33
	Mesures classiques	À date, les situations de déroulement de carrière au sein du niveau FC seront très marginales. Quelle sera la seule situation possible hors ADC ? Salariés des classes 5, 6 et 7 ayant accédé au niveau FC en avril 2025 et qui atteindront un délai de séjour de trois ans sur le SR à compter de mai 2025 : accès à la seconde PR du niveau FC à la date d'atteinte théorique des trois ans sur le SR.					
	Mesures d'amorçage 2025 / 2027						

• Mesures applicables sur l'exercice 2025 / 2026 : elles ne seront pas reconduites automatiquement pour les deux exercices suivants.

*Le GRH 00271 ne prévoit pas de délai de séjour pour les PR de la classe 7.

**Les PR 16 et 20 ayant été créées en 2023, aucun salarié n'est actuellement bénéficiaire du SR depuis plus de trois ans sur les classes 3 et 4.

Rappel : il n'existe pas de niveau FC sur la classe 8. Les conditions d'accès au niveau 3 de la classe 8 restent inchangées.



EN DÉTAIL

CE QUE L'UNSA A OBTENU LORS DE L'EXERCICE DE NOTATIONS 2025

BILAN DES MESURES CLASSIQUES D'ACCÈS AUX NIVEAUX FC PAR CLASSE, SANS AMORÇAGE						
	TA	TB	CLASSE 5	CLASSE 6	CLASSE 7	TOTAL
RÉALISÉ 2025	43	322	378	126	214	1 083
RÉALISÉ 2026	0	2	2	1	6	11
TOTAL RÉALISÉ	43	324	380	127	220	1 094

BILAN DÉTAILLÉ AVEC LES MESURES D'AMORÇAGE										
		TA	TB	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	CLASSE 5	CLASSE 6	CLASSE 7	TOTAL
NIVEAUX DE FC	PRÉVU	59	328		299	446	125	16	52	1 325
	RÉALISÉ 2025	57	337		247	401	105	15	45	1 207
	RÉALISÉ 2026	2	35	0	13	21	3	0	0	74
	TOTAL RÉALISÉ	59	372	0	260	422	108	15	45	1 281
PR INTERMÉDIAIRES	PRÉVU	13	316	1	327	501	23	0		1 181
	RÉALISÉ 2025	18	255	65	470	644	139	65		1 656
	RÉALISÉ 2026	0	0	0	7	12	3	1	0	23
	TOTAL RÉALISÉ	18	255	65	477	656	142	66	0	1 679
GLOBAL	PRÉVU	72	644	1	626	947	148	16	52	2 506
	RÉALISÉ 2025	75	592	65	717	1 045	244	80	45	2 863
	RÉALISÉ 2026	2	35	0	20	33	6	1	0	97
	TOTAL RÉALISÉ	77	627	65	737	1 078	250	81	45	2 960

• L'écart entre les prévisions et le réalisé est porté par les PR intermédiaires.

2 960 PR POUR L'ANNÉE 2025*

Nos délégués de commission de notation sont allés chercher au-delà des prévisions des PR intermédiaires supplémentaires. Le bénéfice est général avec tout de même une attention particulière aux classes maîtrises et cadres.

2025, 2026 & 2027 : UN CONTINGENT SUPPLÉMENTAIRE

Un grand nombre des PR hors compte prévues au titre des mesures transitoires ont été consommées lors des notations 2025 (2 960) sur les 3 800 PR prévues dans l'accord

salarial pour les trois exercices de notations. L'UNSA revendiquera une augmentation du contingent supplémentaire de PR HC à attribuer pour les notations 2026 et 2027.

La preuve est faite que notre demande de mesures d'amorçage a permis de corriger des inégalités dans le déroulement de carrière des cheminots. La direction devra entendre nos revendications et y répondre favorablement. L'UNSA restera vigilante quant à la bonne application de l'accord salarial 2025 afin que l'ensemble des cheminots voient leur rémunération augmenter.